



DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE ROUGEMONT

Tél. 03 81 86 90 06

ARRETE N°25/2023

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
SUR LES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DOUBS**

Le Maire de la Commune de ROUGEMONT (Doubs),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2 ;
VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1336-6 et suivants ;
VU le Code de l'Environnement ;
VU l'Arrêté préfectoral N°2005 1904 01841 du 19 avril 2005 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs ;
CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du maire de lutter contre les nuisances sonores ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les horaires d'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique ;

ARRETE

Article 1 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Article 2 :

Le présent arrêté peut être attaqué dans un délai de 2 mois devant le tribunal administratif.

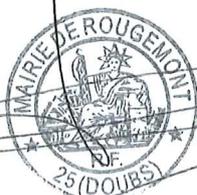
Article 3 :

Le Maire de la commune de Rougemont et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Baume-Les-Dames sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs.

Fait à Rougemont, le 9 mai 2023

Le Maire
Thierry SALVI

Communauté
2 Vallées
vertes
de Communes



Mairie ouverte au public :
du lundi au samedi de 9h à 12h
et les mardi et jeudi de 16h à 17h hors vacances scolaires
Privilégier les contacts par mail :
mairierougemont@wanadoo.fr